- intensifiant les connaissances des lycéens danois concernant la langue française ;
- recherchant les moyens pour mettre en œuvre, par des programmes spécifiques et établis conjointement, des dispositifs de formation des enseignants de français au Danemark ;
- coopérant pour consolider les dispositifs linguistiques dans les deux pays ;
- favorisant les projets innovants dans le domaine de la didactique des langues.

2. Coopération éducative dans l'enseignement général et professionnel

Les Signataires souhaitent mettre en œuvre des actions permettant des échanges et des coopérations entre les systèmes éducatifs en :

- procédant à des échanges de classes, d'élèves, d'enseignants et de cadres éducatifs,
- soutenant les actions de formation initiale et continue des enseignants et des cadres éducatifs selon des besoins et des modalités définis conjointement ;
- soutenant et développant les partenariats entre établissements français et danois ;
- encourageant le partage et le développement mutuel de pratiques pédagogiques innovantes ;
- favorisant en particulier les échanges et les mobilités d'élèves dans le domaine de l'enseignement professionnel.

Les Signataires proposent d'œuvrer ensemble afin de contribuer à la construction d'un espace européen de l'éducation favorisant la mobilité des jeunes, le plurilinguisme et l'harmonisation des systèmes éducatifs. Ils encourageront la participation conjointe aux programmes européens, tel Erasmus+.

3. Échanges de bonnes pratiques

Les Signataires déclarent leur intention de procéder à des échanges de bonnes pratiques et d'informations sur des thèmes d'intérêt commun, notamment en :

- favorisant des rencontres régulières entre responsables éducatifs et des visites d'études ;
- partageant les informations relatives aux réformes et aux politiques éducatives dans les deux pays ;
- échangeant expertises, ressources et bonnes pratiques dans des domaines prioritaires, tels que, par exemple, le numérique éducatif, l'éducation inclusive, l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou la valorisation de la voie professionnelle.

4. Coopération institutionnelle et plan d'actions

Les propositions de coopération indiquées dans la présente déclaration feront l'objet d'un plan d'actions concerté entre l'Institut Français du Danemark et le ministère danois en charge de l'éducation.

Fait à Copenhague le 1^{er} mars 2018, en deux (2) exemplaires originaux, en langues française et anglaise.

(() ' ' '

n-Michel BLANQUER

Merete RIISAGER

Ministre de l'Éducation nationale de la République française

Ministre de l'Éducation du Royaume du Danemark